



HAL
open science

Événements homosexuels en France et en Italie en 1908 et 1909

Régis Schlagdenhauffen

► **To cite this version:**

Régis Schlagdenhauffen. Événements homosexuels en France et en Italie en 1908 et 1909. 1909. <halshs-03086420>

HAL Id: halshs-03086420

<https://shs.hal.science/halshs-03086420v1>

Submitted on 22 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Événements homosexuels en France et en Italie en 1908 et 1909

Par le Dr jur. Numa Praetorius*

A. En France

Un certain nombre d'événements de l'année dernière et de cette année prouvent que l'affirmation selon laquelle l'homosexualité serait grande rareté dans leur pays, souvent faite par des Français, est erronée. Dans mon essai publié dans le numéro de mars 1909 de *Sexual-Probleme* : « L'homosexualité dans les pays romands », j'avais tenté de réfuter l'opinion développée en ce sens par le Dr Laupps. Pour confirmer mon point de vue, je voudrais citer ici certains événements antérieurs dont l'empreinte dans l'essai susmentionné était impossible à réaliser. Ces communications sont extraites de notes de journaux que j'ai pu lire ces dernières années. Certaines d'entre elles ont déjà été publiées dans les rapports mensuels (*Monatsberichte*) et dans la *Zeitschrift für Sexualwissenschaft*. Mais une compilation claire pourrait être appropriée ici.

1. En ce qui concerne l'homosexualité dans l'armée, je rappelle tout d'abord les scandales d'un capitaine à Bourges (Le Journal 16 novembre 1907), d'un capitaine à Brest (Le Journal 28 novembre 1907), d'un lieutenant à Belfort (Le Journal de janvier, cf. voir par exemple *Zeitschrift für Sexualwissenschaft* 1908, pp. 63-64). Au début du mois de juin 1909, j'ai également lu dans « Le Journal » les actes homosexuels d'un capitaine français d'Aurillac qu'il avait commis avec certains de ses soldats. Fin juillet 1909, les journaux d'Alsace-Lorraine rapportent qu'un noble lieutenant français résidant dans un hôtel de Metz a été pris avec le jeune garçon de courses de l'hôtel en raison d'actes homosexuels.

Depuis lors, en octobre, il y a eu une nouvelle tentative d'assassinat homosexuel par un supérieur militaire contre des subordonnés dans une ville de province. (Malheureusement, j'ai perdu le numéro du journal).

2. Concernant les civils : Arrestation en juillet 1903 de deux hommes âgés de 26 et 42 ans, pris en flagrant délit dans le troisième arrondissement de Paris (Le Journal 25 juillet). Le même mois : découverte des corps étroitement enchevêtrés et attachés de deux hommes de 30 et 34 ans, habillés de la même façon, qui s'étaient suicidés et avaient écrit une lettre indiquant leur intention de mourir ensemble. (Le Journal 18 juillet.). En août 1903, un jeune homme de 25 ans, dans le bois de Boulogne, est surpris en flagrant délit avec son propre frère alors qu'ils commettaient des actes homosexuels. (Le Journal 2 août.) Le même mois, un prostitué a tenté de commettre un vol et un meurtre contre un propriétaire homosexuel de la rue Saint-Martin. (Le Journal 7 août.) Un an et demi plus tard, le même propriétaire est condamné à une longue peine de prison pour les rapports sexuels de mineurs chez lui. Fin 1903, la prétendue séduction de garçons par deux nobles a fait beaucoup de bruit. (Le Journal, 29 novembre, 4 décembre.)

Au printemps 1904, un nouveau procès à scandale : Une compagnie de nombreux homosexuels réunis dans l'atelier du peintre B. est arrêtée au milieu de la nuit pour outrage public à la pudeur et détournement de mineurs (les policiers avaient observé la scène à travers la verrière). Parmi les homosexuels compromis, on trouve plusieurs personnes issues de familles parisiennes

* Traduction française de : « Homosexuelle Ereignisse in Frankreich und in Italien aus den Jahren 1908 und 1909 » (in *Vierteljahresberichte des wissenschaftlich-humanitären Komitees*, 1, n° 2, 1909, p. 173-94) établie par Régis Schlagdenhauffen, Ehes, décembre 2020.

prestigieuses, le fils d'un célèbre compositeur décédé, le fils d'un ancien diplomate, etc. (Le Journal 23 mars.)

Quelques années auparavant, toute une société d'homosexuels avait également été arrêtée dans les Bains de la rue de Penthièvre pour outrage public à la pudeur [OPP] : pas moins de 18 personnes, dont un officier français ont été arrêtés.

Le 1er décembre 1905, "Le Journal" rapporte qu'à Nice, un commissaire de police a fait des avances homosexuelles à des soldats dans la rue, mais s'est trompé d'adresse. Le "Petit Parisien" rapporte le 9 mars 1907 l'arrestation d'un commerçant à Toulon, qui a procuré des jeunes de 16 à 18 ans à un prêtre. Le 15 mars 1907, "Le Journal" apporte la nouvelle du chantage exercé par un sous-officier contre un marchand de Meaux qui a eu des relations sexuelles avec des soldats. En juin 1907, un mariage est annulé à cause de la relation depuis des années du mari avec un amant. (Le Journal 11. juin.). En 1907, un professeur de Dijon est victime de chantage (22 000 Frs) de la part d'un jeune prostitué avec lequel il avait été vu. Le maître-chanteur est condamné à deux ans de prison. (Le Journal, 27 janvier 1908)

Les années 1908 et 1909

I. La prostitution locale

1. dans la nuit du 26 janvier 1908, une descente de police a lieu dans un café, Quai de l'Hôtel de Ville n° 16 et dans un hôtel meublé à proximité. Dans l'hôtel, de nombreux couples d'hommes, appartenant à différentes classes sociales, sont découverts en flagrant délit. Ils sont d'abord emmenés au bureau de police, mais libérés après que leur identité ait été établie, car leur "fantaisie amoureuse" ne relève d'aucun texte pénal. Ils admettent tous ouvertement leur passion. Dans le café, les connaissances se font et l'hôtel d'à côté accueille les couples. Dans l'hôtel, outre les élégants messieurs, on rencontre un cavalier, un zouave, des cochers, des cuisiniers ainsi qu'un « fort des Halles ».

La police était intervenue sur signalement des voisins qui avaient remarqué l'agitation dans le café et l'hôtel et étaient particulièrement étonnés de l'arrivée incessante de nombreux visiteurs, d'automobiles, de gentlemen très élégants, d'ouvriers et de soldats, dont en particulier ceux de l'armée coloniale. Les propriétaires des deux maisons ont nié avoir su ce qui se passait dans les chambres. Si deux hommes louaient une chambre, ce qu'ils faisaient dans la chambre ne les regardait pas. Ce n'était pas leur affaire de jouer au gendarme et de regarder par le trou de la serrure. Comme les deux propriétaires étaient des étrangers (Belges), la police aurait eu l'intention de prendre un arrêté d'expulsion à leur encontre. (Le Journal 27 janvier 1908.)

2. En 1908, il y existait deux établissements à Montmartre où se rencontraient un certain nombre d'hommes. Les prostitués y avaient leurs habitudes, en même temps qu'ils s'y produisaient. Au printemps 1908, sept des "artistes" ont été arrêtés dans un de ces restaurants ; deux ont été condamnés à trois mois de prison pour "OPP" - l'un pour avoir interprété des chansons homosexuelles obscènes, l'autre pour avoir exécuté des danses obscènes. Les deux lieux et leur caractère de lieu de rencontre pour les prostitués masculins et les homosexuels riches perduraient encore en 1909, car un article de journal (Le Journal du 22 juin 1909) rapporte que sept clients - presque tous connus sous leurs surnoms féminins - ont été arrêtés dans ces deux lieux, tout comme les propriétaires des lieux. (Les clients arrêtés sont apparemment des prostituées, contre lesquelles la police de Paris agit comme contre les vagabonds et peut les expulser de Paris ; depuis le printemps 1908, une loi est également en vigueur qui permet des mesures spéciales contre les prostitués mineurs, quel que soit leur sexe, mais la loi n'est pas encore appliquée car les décrets d'application nécessaires font actuellement défaut). L'arrestation des propriétaires des locaux aura probablement été faite sur la base de l'article

334 du Code pénal relatif à l'*excitation habituelle de mineurs à la débauche*, car certains des prostitués étaient sans doute mineurs.

Une description satirique et assez amusante (accompagnée de caricatures) de la vie et de l'activité dans les deux restaurants ainsi que des types masculins et féminins (lesbiens) qui les fréquentaient est fournie par la revue satyrique *Fantasio* dans le numéro du 1^{er} mai 1909 sous le titre « L'Herésie sentimentale ». Par la suite, j'ai lu dans le numéro du "Journal" du 28 juillet 1909 que quatorze visiteurs des restaurants, dont deux femmes, avaient été renvoyés devant le tribunal correctionnel pour OPP, tandis que les poursuites contre les propriétaires des restaurants étaient abandonnées. Comme je l'ai appris de sources très bien informées, l'outrage public était déjà visible dans les simples déclarations ou les gestes unilatéraux des prostituées dans le bar.

3. À Bordeaux, au début de l'année 1909, un prétendu professeur de langues étrangères avait transformé son appartement en lieu de rendez-vous pour des rencontres homosexuels. Les jeunes y ont rencontré des hommes plus âgés. En mars, un garçon de 14 ans sans emploi a notamment été emmené à l'appartement du professeur par un élégant gentleman, après quoi ce dernier a incité le garçon à rester avec lui en tant que pensionnaire. Plus de cinquante personnes de sexe masculin auraient fréquenté la maison.

Suite à une lettre anonyme, la police a fait surveiller la maison et, après avoir été convaincue des événements homosexuels qui s'y déroulaient, elle a procédé à l'arrestation du propriétaire de l'appartement pour débauche habituelle de mineurs. Des perruques, des vêtements de femmes, etc. avec lesquels les garçons étaient peut-être habillés ont été trouvés dans l'appartement. L'homme arrêté a ouvertement admis sa passion homosexuelle, ainsi que la location de chambres à des couples homosexuels, mais il s'est fermement opposé à son arrestation, car il n'avait rien fait de criminel et ne croyait pas que l'un de ses visiteurs avait moins de 18 ans (Le Journal du 12 avril 1909). L'homme arrêté s'est trompé sur le point de vue juridique. Même s'il pouvait croire qu'aucun garçon de moins de 18 ans n'avait eu de relation sexuelle, il serait tout de même punissable si les jeunes n'avaient pas encore 21 ans, car la minorité s'étend jusqu'à l'âge de 21 ans.

II. Meurtres

Dans l'affaire du meurtre sensationnel du banquier Rémy, l'homosexualité a fait beaucoup de bruit. Le vieux millionnaire Rémy a été retrouvé assassiné dans son lit le 7 juin 1908. L'enquête a révélé que son neveu Raingo, âgé de 17 ans et qui vivait dans la même maison, avait eu des relations sexuelles avec le domestique en chef, Renard, âgé de 50 ans. La suspicion d'avoir commis le meurtre a été dirigée contre Renard, qui a été arrêté le 28 juin. Renard devait partir à la campagne avec la famille Rémy à la fin du mois de juin, tandis que Raingo devait rester à Paris jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'accusation a donc pris comme mobile du meurtre une passion féroce pour Raingo, qui avait conduit Renard à empêcher à tout prix sa séparation d'avec le garçon aimé, et à éliminer à cette fin M. Rémy, qui souhaitait partir. Quelque temps après l'arrestation de Renard - le 18 juillet - un valet de la famille Remy a découvert un certain nombre de bijoux appartenant à l'homme assassiné dans le sac d'un autre jeune domestique, Courtois, âgé de 18 ans. Lors de l'arrestation de ce dernier, il a reconnu avoir été impliqué dans le meurtre. Mais il désigne Renard comme étant le principal coupable. Ce dernier nie cependant fermement avoir commis le crime.

Il a été condamné à mort par le tribunal de Paris. Il a fait appel et après l'annulation de la sentence, l'affaire est rejugée devant le tribunal de Versailles. Entre-temps, Courtois, qui a également été condamné, est mort de la tuberculose. Avant sa mort, il aurait avoué à un autre condamné qu'il avait menti et que Renard était innocent. Il a également fait la déclaration, sans doute fautive, à diverses personnes que l'aumônier de la prison qui lui rendait visite à son chevet avait essayé de le toucher de manière obscène.

Malgré ces faits, qui ont été confirmés par des témoins, prouvant l'incroyable crédibilité de Courtois au plus haut degré, et bien que l'accusation contre Renard ait été maintenue et infirmée par les déclarations de Courtois, Renard a de nouveau été déclaré coupable par le jury, mais avec des circonstances atténuantes, de sorte que cette fois il a été condamné non pas à la mort mais à la prison à perpétuité. Alors que lors du premier procès devant jury et peu après, l'humeur générale s'était fortement retournée contre Renard, lors du deuxième procès, l'opinion publique a pris le parti de Renard. On s'attendait généralement à ce qu'il soit acquitté, et il ne fait aucun doute que, compte tenu des faits nouveaux qui ont ébranlé la crédibilité de Courtois et de l'absence de motif suffisant pour justifier l'acte horrible, un tribunal composé de juges professionnels n'aurait jamais accepté la question de la culpabilité. Mais ce qui a persuadé le jury populaire, de le déclarer coupable, ce n'est pas la preuve de la perpétration du meurtre par Benard, mais son homosexualité et la commission d'actes homosexuels. C'est la haine aveugle et la réaction instinctive contre l'anomalie sexuelle qui ont dicté le verdict au jury.

Leur logique - plus ou moins inconsciente - était la suivante : Comme Renard est homosexuel, c'est un homme dépravé, méprisable, capable de meurtre, et nous le considérons donc comme coupable. Et s'il n'a pas vraiment commis le meurtre, eh bien, il n'est pas regrettable qu'une personne aussi méprisable qu'un homosexuel soit condamnée ; elle est alors punie pour ses actes homosexuels. Après tout, il ne mérite pas de mourir, et donc, s'il y a le moindre doute sur sa culpabilité en tant que meurtrier, nous lui accordons au moins des circonstances atténuantes pour qu'il n'écope que des travaux forcés à perpétuité.

D'ailleurs, un juriste - à savoir le procureur général - avait suggéré des pistes de réflexion similaires dans ses discours. Son raisonnement était le suivant : Renard a commencé par l'homosexualité et a progressivement et logiquement sombré dans le meurtre. Même le président a exprimé sa partisanerie, qui était due à l'homosexualité de l'accusé, en disant une fois qu'il préférerait un voleur à un homosexuel.

Les déclarations des représentants du tribunal et la logique du jury ont été très vivement attaquées et rejetées par la presse, contrairement à l'attitude de la presse allemande à l'égard des événements connus en Allemagne. Jacques Dhur, par exemple, dans le "Journal" du 22 juin 1909, s'est opposé aux déclarations de cet "incroyable" président et a déclaré qu'il était d'un tout autre avis, oubliant qu'un voleur est un criminel, alors qu'un homosexuel ne l'est pas, mais une personne anormale et malade.

Rémy de Goncourt, en particulier, a plaidé très agréablement après le premier jugement dans un de ses dialogues plein d'esprit que la logique du jury et du procureur avait été fouettée (dans le numéro du Mercure de France du 1er mars 1909).

« Le procureur a parlé comme un grand inquisiteur. Renard est accusé d'un crime possible et d'un certain péché. Ce n'est pas le droit civil qui l'a condamné, mais le droit religieux. Il peut donc y avoir une relation entre la capacité de tuer et une méthode de recueil de sperme ? Ce sont les mystères de la logique morale. La méthode de vidange n'est pas très belle, mais ... En tout cas, cette logique morale est incompréhensible et essayer de la pénétrer donne la migraine ». Après le deuxième jugement, dans le numéro du 1er juillet 1909, il se moque de façon non moins exquise du comportement du président.

Un pourvoi a également été interjeté contre le deuxième jugement sur la base de violations de procédure assez avérées, qui rendent presque certaines l'annulation du jugement (voir les journaux de juin 1908 et de janvier et juin 1909) ⁱ⁾

2. Des moments homosexuels ont également été mentionnés dans l'enquête préliminaire de l'affaire du meurtre de Steinheil

On sait que Mme Steinheil - autrefois la maîtresse du président Faure, qui est morte subitement en sa présence - a été accusée d'avoir assassiné son mari, le peintre Steinheil, et sa propre mère, alors qu'elle avait simulé un assassinat par un tiers et a en fait été retrouvée ligotée dans son appartement le matin du meurtre. Mme Steinheil a nié toute implication dans les meurtres, mais a plutôt revendiqué une intrusion dans l'appartement et une attaque par des hommes cagoulés qui avaient assassiné le mari et la mère et les avaient attachés eux-mêmes. Lors d'une audience devant le juge d'instruction, elle a admis que son mari la dégoûtait depuis longtemps en raison de ses coutumes dégoûtantes, dont elle avait été informée par de nombreuses lettres anonymes. De plus, elle avait déjà eu l'intention de divorcer et les juges auraient certainement statué en sa faveur après avoir connu les coutumes de son mari. Apparemment, Mme Steinheil voulait accuser son mari de relations homosexuelles (voir les journaux au début de décembre 1908). Au cours de l'enquête, un prostitué efféminé et provisoirement connu dans les milieux homosexuels sous le nom de « la blonde » a également été arrêté, soupçonné d'avoir participé au meurtre. Cependant, ce soupçon n'a pas été confirmé (voir Le Journal du 23 mai 1909).

3. Le meurtre d'un homosexuel par un de ses favoris est commis à Paris en avril 1909.

Un ancien avocat, dont l'homosexualité était connue, a été retrouvé assassiné dans son appartement. Le portier avait depuis longtemps remarqué les visites de jeunes hommes, surtout venant du peuple et ayant des airs suspects. Le jour du meurtre, on avait également remarqué qu'un jeune homme avait suivi l'ancien avocat jusqu'à son appartement. Le meurtrier n'a pas été découvert. La fréquence des motifs homosexuels dans les meurtres, etc. a déjà incité des journalistes en France (par exemple Henry Maret) à plaisanter sur le fait qu'à l'avenir on ne devrait plus dire « Cherchez la femme » comme par le passé, mais « Cherchez le garçon ».

B. Italie

Tout comme les Français, les Italiens affirment que l'homosexualité est un phénomène rare chez leurs compatriotes. Mais comme ils ne peuvent pas nier que les actes homosexuels sont plus fréquents en Italie, ils affirment qu'il s'agit d'un vice introduit par les étrangers - un vice auquel les étrangers rendent hommage. Dans l'essai susmentionné, publié dans le numéro de mars de la revue « *Sexual-Probleme* », j'ai également tenté de réfuter ces affirmations. Un certain nombre d'événements de ces deux dernières années confirment que les Italiens se sont trompés sur la question de la propagation de l'homosexualité parmi les Italiens.

I. Les scandales homosexuels

1. Le scandale de Bologne. En 1908, la police de Bologne avait appris que dans le quartier proche de la gare, connu pour être assez solitaire et un peu éloigné de la ville, de nombreux hommes et jeunes gens, surtout des étrangers, se réunissaient pour des rapports homosexuels. Une patrouille de police a alors également surpris un couple en flagrant délit en train de commettre des actes sexuels. Cependant ce n'étaient pas des étrangers, mais un citoyen respectable de Bologne qui était avec un télégraphiste. L'enquête, et en particulier l'enquête disciplinaire, a révélé qu'un certain nombre de garçons des services postaux et télégraphiques avaient des « relations intimes » avec des hommes de Bologne. L'un des garçons a également donné le nom d'un avocat bolognais qui, bien sûr, ne pouvait pas être poursuivi, puisque les garçons avaient plus de 16 ans, mais qui a fait l'objet de commérages désagréables en ville, comme l'ont fait plusieurs autres messieurs bolognais dont les noms sont passés de bouche à bouche.

2. Le scandale de Milan. En mars 1909, la rumeur se répand dans tout Milan qu'un certain nombre de membres du prestigieux et populaire corps des pompiers ont des relations sexuelles avec

des hommes. L'enquête disciplinaire a prouvé que la rumeur était vraie. La rumeur s'était doublement répandue. Plusieurs pompiers, qui rencontraient souvent des gentlemen, avaient à leur tour utilisé sexuellement un jeune prostitué dans une caserne en dehors de la ville, et il l'avait raconté à plusieurs camarades, qui - peut-être furieux de ne pas avoir reçu le même « honneur » - ont propagé l'histoire. À peu près au même moment, plusieurs pompiers qui avaient échoué à un examen obligatoire s'étaient plaints d'avoir échoué, tandis que d'autres qui (et peut-être parce qu'ils) étaient intimes avec des hommes distingués avaient réussi l'examen. L'enquête disciplinaire qui a été ouverte a abouti à la suspension immédiate de 12 pompiers, dont 4 diplômés, en raison de leurs relations sexuelles avec des messieurs (qu'ils ont reconnu pour la plupart).

Selon les journaux, les dossiers ont également été communiqués à l'autorité judiciaire pour vérifier s'il n'y avait pas de motifs d'intervention pénale. Mais ce n'était pas le cas, car, comme l'ont rapporté les journaux, le procureur n'a trouvé aucune raison d'engager une action pénale contre quiconque, puisque rien de criminel ne s'était produit. Après tout, les pompiers avaient plus de 16 ans et les actes n'ont pas été commis à l'extérieur.

Pour cette raison, il ne semblait pas possible de connaître les noms des messieurs impliqués, puisque l'enquête disciplinaire ne pouvait porter que sur les *Pompieri* soumis à la juridiction disciplinaire, et non sur les tiers. Les noms des toutes premières familles milanaises ont été cités comme étant celles au sein desquelles les messieurs étaient impliqués, et les conséquences du scandale ont été nombreuses :

Le très respecté et méritant *Sindaco* - le maire de Milan -, Marchese Ponti, a démissionné de ses fonctions, en partie pour des raisons politiques, mais aussi parce que ses deux fils ont été nommés parmi les personnes impliquées dans le scandale des *Pompieri*. L'avocat C. s'est battu en duel avec son collègue M. parce que ce dernier avait relié son nom aux événements homosexuels. D'ailleurs, les deux avocats ont été blessés, ils « ne se sont pas réconciliés après le duel », comme l'ont rapporté les journaux. Un des fils du *Sindaco*, le Dr Ponti, a giflé le directeur du journal "Uomo di pietra", Otto Cima, à cause d'un article qui l'avait offensé. Cima a ensuite poursuivi Ponti pour outrage. D'autre part, le fonctionnaire municipal dont le portefeuille comprenait l'administration des pompiers, a intenté une action en justice pour insulte contre Cima, citant une image satirique de la « tavola rotonda » milanaise. (cf. sur l'ensemble du scandale du *Secolo*, le *Corriere della Sera*, *Giornale d'Italia*, etc. de mars et avril 1909).

Je ne sais pas ce qu'il est advenu de tous les procès annoncés, je n'ai rien trouvé de plus dans les journaux à leur sujet. Probablement que les personnes impliquées et l'opinion publique ont jugé plus sage de régler toute l'histoire et de ne pas propager le scandale plus loin, sans parler de déterminer tous les noms et actions et de les traîner en public.

En général, les journaux italiens, à l'exception de quelques uns, ont dans toute cette affaire très favorablement contrasté avec les journaux allemands avec leurs rapports sur les scandales allemands bien connus, en ce sens que, contrairement à l'approche des Allemands, ils ont traité la question de la manière la plus discrète et ont essayé de l'adoucir autant que possible. Le Romain a plus de tact que l'Allemand et sait mieux préserver l'honneur national et avec plus de sensibilité.

II. Meurtres

En septembre 1908, le vieux prêtre Constantin de Rome est assassiné par un jeune ecclésiastique qui prétend avoir été séduit par Constantin dans des rapports homosexuels (cf. *Corriere della Sera* du 9 septembre et *Secolo* du 11 septembre 1908).

Quelques mois avant a eu lieu un meurtre dans un village de pêcheurs (Palo, situé à l'embouchure du Tibre) : le vieux prêtre Luigi Sch. a été assassiné par trois garçons de 18-19 ans avec lesquels il avait eu des relations sexuelles. « Ils avaient tenté d'extorquer une grosse somme d'argent

au prêtre, en invoquant les services honteux qu'ils lui avaient rendus, et quand il a résisté, ils ont saisi le couteau. » La rumeur selon laquelle Luigi entretenait des relations homosexuelles avait cours depuis longtemps, mais il était néanmoins très populaire dans toute la région en raison de sa fidélité, de sa grande charité et de son affectueuse attention pastorale. Même lorsqu'ils ont été arrêtés, les criminels n'ont pu que très difficilement être protégés de la colère de la population par les carabinieri. (Cf. *Zeitschrift für Sexualwissenschaft* 1908, pp. 560-561).

3. En mai 1909, le corps d'un homme qui avait été abattu et étranglé a été retrouvé devant la Porta San Giovanni. L'enquête a révélé que l'homme assassiné était un Provincial, nommé Filippo Vitti, qui était arrivé à Rome la veille de l'assassinat. Il a également été noté que Vitti s'était déjà comporté de manière manifeste et tendre envers un jeune compagnon de voyage dans le train pour Rome, et qu'en général, il avait sans aucun doute des tendances homosexuelles.

Il a d'ailleurs été vu à Rome dans un tramway en direction de la Porta San Giovanni avec un ou plusieurs jeunes hommes. La police a donc sans doute supposé qu'il avait été attiré par un ou plusieurs jeunes jusqu'à la porte pour avoir des relations sexuelles avec eux, puis il a été volé et assassiné.

Pour cette raison, la police a également arrêté un certain nombre de voyous connus qui se consacraient à la prostitution homosexuelle. Pas seulement ceux qui figurent sur les listes de la police des prostitués ont été interrogés, mais divers jeunes susceptibles d'être considérés comme des prostitués ont également été amenés à la police.

La police a même fouillé une certaine zone, connue sous le nom de rue homosexuelle, en utilisant un étrange outil. Un jeune prostitué efféminé, suivi par des policiers en civil, a dû s'avancer en guise de leurre. Comme le rapporte le *Giornale d'Italia* du 10 mai 1909, « la chasse a donné un bon résultat ». Un par un, sans que les policiers ne s'en aperçoivent, six ou sept personnes se sont approchées du garçon, qui ont toutes été arrêtées et soumises à un interrogatoire, mais qui ont ensuite été libérées. Malgré tous ces efforts, le meurtrier n'a apparemment pas été découvert ; en tout cas, je n'ai rien trouvé de plus à ce sujet dans les journaux.

III. Autres affaires

Le *Secolo* de Milan rapporte le 10 octobre 1908 que : « La chasse par la police aux personnes qui, comme nous l'avons annoncé il y a quelques jours, polluent notre ville (Milan) et font un spectacle hideux, notamment dans les toilettes publiques situées sur les côtés de la cathédrale et derrière celle-ci, se poursuit avec un zèle louable. Hier soir, deux policiers ont arrêté G. G. et G. B., tous deux âgés de 32 ans, tous deux italiens et résidant à Milan. Les deux ont été pris sur le fait des policiers alors qu'ils commettaient publiquement des actes obscènes, susceptibles d'offenser la morale publique. »

Partout, qu'il s'agisse des scandales de Bologne, de Milan, des assassinats, des scandales publics, on observe qu'à chaque fois les personnes impliquées sont des Italiens, et mieux que toutes les polémiques, ce sont précisément les événements homosexuels de 1908 et 1909 qui détruisent la légende de l'homosexualité introduite en Italie et pratiquée uniquement par des étrangers.

Malgré cela, et peut-être précisément parce que les Italiens savent et doivent savoir sans aucun doute que leurs jeunes hommes se livrent plus facilement et en bien plus grand nombre que les Allemands et les Français à des actes homosexuels et ne trouvent rien d'autre à faire avec eux, mais précisément parce que les Italiens, en revanche, ne veulent pas admettre à tout prix cette inclination aux actes homosexuels, ils se tournent d'autant plus hypocritement contre l'homosexualité, en paroles et par écrit, pour ainsi dire, afin de dissimuler les conditions réelles de leur pays par une comédie d'indignation exagérée.

Il n'est donc pas surprenant que les écrits les plus vénéreux, les plus inflammatoires, les plus méchants contre l'homosexualité, en cette année viennent d'être écrits par un Italien, par Paolo Valera : *Des hommes ont inversé les échos du scandale du directeur de l'école de Milan, Oscar Wilde, lors du procès sur ses javelots.* (Milan, Floritta via Orti 16 1909.)

Cette brochure d'agitation, qui a été vendue pour quelques centesimi, considère l'homosexualité comme un vice inné d'un esthétisme contre nature, qu'Oscar Wilde a surtout répandu. « L'oscarwildisme est la religion de l'inverti. Ce n'est pas une maladie de certains hommes ou de dégénérés, comme beaucoup le soupçonnent. Elle est cultivée, éduquée, pénétrée dans toutes les classes de la société esthétiques ».

L'auteur voit le foyer du vice en Angleterre, la première fois qu'il a entendu parler des homosexuels (Uranistes) dans les scandales de Cleveland Street, où l'héritier du trône, le fils d'Edouard VII, a été compromis. Le second scandale est celui de Cambridge, où les étudiants ont eu des relations sexuelles avec leurs domestiques et où, après l'expulsion du corps étudiant homosexuel, l'université est restée pratiquement vide.

En France également, le vice homosexuel était florissant et le meurtre d'un avocat par son Sporus au printemps 1909 n'avait pas suscité d'indignation contre cet homme. Sa dépouille avait été couverte d'euphémismes et de discours bienveillants.

Bien sûr, l'auteur loue Harden pour son courage dans la destruction de la table ronde allemande et se réjouit de l'anéantissement social de tous les messieurs de haut rang. L'auteur admet d'ailleurs que l'homosexualité est très répandue à Milan et décrit même de façon assez draconienne les conditions de prostitution qui y règnent. Il rapporte que deux pédérastes passifs ont dit à leur avocat : « Nous ne pouvons pas parler parce que l'honneur professionnel nous en empêche. Mais si nous donnions les noms de nos clients, ils ne nous croiraient pas. Nous sommes nous-mêmes assez perplexes à ce sujet ».

Il dit alors : Des amis ont voulu lui montrer qu'il y avait plus de prostitués masculins que féminines qui se promenaient sur le trottoir de Milan. Un soir, accompagné d'un agent de police en civil inconnu des prostitués, il en a été convaincu par un homme en civil dans la Galerie Victor Emanuel et autour de la Cathédrale (autour de laquelle il a vu toute une légion de jeunes efféminés se présenter). Chacun de ses amis se serait laissé interpellé par un homme prostitué, aurait prétendument accepté leurs offres, mais une fois dans la chambre, ils auraient donné aux prostitués un bon nombre de coups.

L'auteur se laisse aller à des révélations sur les *Pompieri* : Le scandale ne l'a pas surpris. On savait depuis longtemps que les pompiers ne menaient pas la vie des pauvres chrétiens, qu'ils portaient des fourrures et des bagues, dînaient comme des ducs et se permettaient tous les luxes. Quatre d'entre eux ont tout avoué. L'un des proxénètes qui hébergeait les couples était un tailleur.

L'enquête avait été menée de manière très superficielle, on avait simplement demandé aux suspects s'ils connaissaient le tailleur et s'ils avaient été dans telle ou telle maison. L'enquête n'avait porté que sur les pompiers, les noms des messieurs n'avaient pas été demandés.

À la fin de sa première partie, l'auteur se plaint que les procès de moralité soient négociés à huis clos. Dans un sens démocratique vraiment haineux et mal compris, qui ferait cependant frémir la future tyrannie socialiste qui approuve de tels principes, il veut que toutes les questions sexuelles soient rendues publiques, afin que chacun puisse examiner les processus sexuels les plus intimes d'autrui !

Dans la deuxième partie, on retrouve une caractéristique d'Oscar Wilde et de son procédé, reproduite de façon assez détaillée, sur le ton méprisant et unilatéral de l'auteur. Avec un plaisir

évident, l'auteur rendant compte de la rage qui a éclaté contre le poète condamné à l'époque, que l'auteur lui-même développe encore dans ses écrits.

C'est un triste signe que la littérature homosexuelle en Italie au cours des deux dernières années (pour autant que je sache) n'a été recherchée qu'à travers cette brochure honteuse. ⁱⁱ⁾

ⁱ Celui-ci : L'attente n'a pas été satisfaite. Entre-temps, la Cour de cassation a rendu un arrêt contre Renard, rejetant le recours, et la demande de clémence pour le Président de la République a également été rejetée.

ⁱⁱ À l'heure actuelle, *La Vie sexuelle de notre temps* de Bloch est en cours de traduction en italien. On peut s'attendre à ce qu'il contribue de manière significative à corriger les opinions erronées des Italiens. Au printemps 1909, à Rome, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de m'entretenir avec l'un des plus éminents experts judiciaires italiens, Don. Cav. Raffaello Cervelli, medico della camera dei Deputati. Il est extrêmement intéressé par la question homosexuelle. Selon lui, bien que les scandales aient changé l'opinion du public et de la presse au détriment des homosexuels, l'opinion des experts a évolué en faveur des homosexuels sous l'influence de la recherche scientifique allemande ; il y a seulement dix ans, la plupart des médecins pensaient qu'il s'agissait d'une aberration vicieuse, mais aujourd'hui, la plupart d'entre eux savent qu'il s'agit d'un « problème psychologique d'une importance éminente ». Dr. H.